

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 5

Artikel: Espionnage français dans le Pays de Vaud en 1795
Autor: Couvreur, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-7314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

langue allemande produisit alors un mémoire insolent contre les cantons, qui fut méprisé par le Corps helvétique. En 1774, le Commandeur de Forel réclama ce même bailliage et l'empereur évoqua à lui la contestation. Le Corps helvétique entier, qui toujours a soutenu la cause des chevaliers suisses, écrivit à l'empereur pour lui recommander le Commandeur Forel qui ne pouvait être évincé de son tribunal ordinaire. Celui-ci rendit compte de sa conduite ferme (lors de son retour de Vienne) au Corps helvétique et au Grand Maître, qui lui répondit favorablement mais sans espoir de succès. En 1777, le Commandeur ayant requis le grand bailliage d'Allemagne et le Commandeur de Kink l'ayant aussi demandé, parce que Forel n'avait point voulu se soumettre au Conseil impérial, le Grand Maître refusa d'acquiescer à la requête de Kink, la contestation n'ayant pas été décidée par ses juges naturels.

Si dans la future paix l'ordre de Malte devait récupérer ses possessions en Suisse, la nation helvétique n'y pourrait donner les mains qu'autant que la langue allemande reconnaîtrait que les Suisses sont susceptibles d'être promus aux charges quelconques de cette langue.

ESPIONNAGE FRANÇAIS DANS LE PAYS DE VAUD EN 1795.

Il se trouve à Paris, aux Archives nationales de France, dans le Fonds de la Secrétairerie d'Etat, papiers du Directoire Exécutif¹, un dossier volumineux, de plus de deux cent cinquante pages in-folio sur les renseignements recueillis dans le Pays de Vaud en l'an III (1795) par l'ambassade française établie à Bâle et principalement par les agents chargés d'épier sur les frontières de l'est de la République française les manœuvres des Anglais et des émigrés.

Ce dossier fait connaître la situation du Pays de Vaud, l'état des esprits trois ans avant le mouvement révolutionnaire qui a émancipé le peuple vaudois du joug de Berne. A ce titre, il mérite d'attirer l'attention des historiens suisses.

¹ Série A F III carton 81.

Nous n'avons pas l'intention de résumer dans les pages suivantes les nouvelles adressées au gouvernement français par ses agents secrets. Nous préférons transcrire intégralement les observations les plus caractéristiques, cueillir les anecdotes et les réflexions piquantes propres à dépeindre les mœurs de l'époque à mesure qu'elles se présentent dans ces rapports, depuis le mois de janvier 1795 jusqu'au mois d'octobre de la même année. De cette façon, le lecteur aura sous la main des matériaux de source officielle et authentique, pouvant servir à l'histoire de cette indépendance du canton de Vaud dont il est question de célébrer le centenaire les 23 et 24 janvier 1898, et la *Revue historique vaudoise* aura rempli une fois de plus un des buts qu'elle se propose : fournir aux chercheurs des documents pour leurs travaux.

Morges, 18 janvier 1795.

La liberté de la presse gagne la Suisse; on y imprime depuis deux mois beaucoup de hardiesses sur les affaires de France; différents *coups d'œil*, des *observations* soi-disant *impartiales*, une tragédie de *Charlotte Corday*; des diatribes attribuées à *Du Roverai*, à *Haller*, à *Mallet du Pan*; on a trouvé moyen, sans se compromettre, de donner l'éveil au Baillif de Lausanne, dans la conviction presque acquise que plusieurs de ces productions étaient sorties des presses de cette ville; le Baillif a cité deux imprimeurs soupçonnés qui ont soutenu hardiment que ces brochures étaient imprimées en Allemagne et parvenaient en Suisse par la voie de Constance, mais la précaution était toujours bonne à prendre et les éditeurs lausannois se tiendront sur leurs gardes...

Il arrive tous les jours des bandes considérables de soldats suisses faits prisonniers en Hollande par les Français et renvoyés ensuite chez eux sur leur parole. Ils publient hautement la reconnaissance qu'ils doivent aux armées de la République et racontent mille infamies des troupes anglaises et hollandaises.

Le gouvernement de Berne vient d'appliquer au trésor public une partie du bénéfice considérable que fait l'entreprise de la poste aux lettres depuis la révolution; il a augmenté le bail de MM. Fischer, en leur signifiant de ne rien changer aux taxes déjà fixées dont la rigueur n'excite déjà que trop de plaintes.

Morges, le 22 janvier 1795.

... On assure que M. de Staël, à son passage dans le Pays de Vaud, a témoigné à son épouse beaucoup de mécontentement de ses liaisons soutenues et affichées avec les émigrés et qu'il a dit des choses très mortifiantes à la ci-devant princesse de Broglie ; il a déterminé M. Necker à renoncer à sa solitude de Coppet et à se rapprocher des humains en s'établissant à Beaulieu où cependant il ne reçoit que sa famille.

Lausanne, le 26 janvier 1795.

L'administration bernoise éprouve en ce moment que le mieux est souvent l'ennemi du bien ; à force de précautions contre les manœuvres qui occasionnent le renchérissement du blé et de mandats qui ne rendent pas les intentions du gouvernement toujours intelligibles, il est arrivé que les paysans au lieu d'amener leur grain aux marchés, le gardent dans leurs greniers en attendant que ce commerce de proche en proche, reprenne son cours ordinaire, et de là un manque absolu dans les marchés des villes qui cause de violents murmures parmi le peuple ; d'un autre côté la fureur de la contrebande a insensiblement amené le goût du vol ; des bandits armés parcourent le Pays de Vaud, pénétrant la nuit dans les maisons, attaquant les voyageurs ; la police inactive et timide ne réprime pas ces excès ; elle semble craindre de trouver des coupables parmi les bourgeois à qui ce titre semble assurer l'impunité...

...Le pasteur Bugnon, de Lausanne, grand protecteur des émigrés, munis de l'autorisation du gouvernement, vient de faire dans la grande église un discours très pathétique pour exciter la commisération en faveur de ces proscrits, se contentant néanmoins de les désigner en termes vagues ; à la suite de cette exhortation, il a été de maison en maison faire une collecte qui a peu produit.

On rira longtemps à Lausanne de l'aventure de M. Grand d'Hautville, bourgeois de cette ville, ci-devant banquier à Amsterdam et le fils puîné de Grand de Paris. Il était parti il y a six semaines pour Hambourg afin de retirer ses fonds et ses meubles précieux que son associé y avait transportés, et de les faire rentrer à Lausanne où il s'est établi. Tous ces effets lui ont été fidèlement remis, mais il n'a pu se charger dans sa voiture que de son portefeuille et de quelque numéraire et a confié le reste à des rouliers qui l'ont suivi à petites journées ; plein de respect pour la coalition et tout ce qui lui appartient, il ne cessait à son retour de porter aux nues l'excellente discipline qui règne dans les troupes autrichiennes ; mais, au milieu de ces éloges ridicules, il reçoit une lettre de son

correspondant de Schaffhouse qui lui annonce avec douleur que les soldats autrichiens cantonnés à Stockach, près des frontières de la Suisse, ont pillé sans pudeur le chariot chargé de ses effets et se sont partagés la caisse qui renfermait sa superbe vaisselle d'argent dont on n'a pu recouvrer qu'une très petite partie, quelque diligence qu'on ait faite auprès du commandant et du bourgmestre. De pareilles aventures sont faites pour dégoûter de la coalition et de ses satellites. Plus d'un voyageur pourrait fournir son anecdote dans ce genre.

Lausanne, 2 février 1795.

...La lettre du général Pichegru à l'avoyer régnant de Berne, de Mulinen, au sujet des prisonniers du régiment de May faits à Graves et renvoyés en Suisse a été lue en plein Conseil et a fait un excellent effet. Les aristocrates même n'ont pu refuser de justes éloges à la loyauté et à l'honnêteté de ce brave commandant. Les Suisses de retour de Hollande ne cessent d'exalter son humanité et de chanter des ritournelles grenadières dans lesquelles *Pichegru* rime avec *Tape dru* ; plusieurs ont une assez mauvaise gravure de lui qu'ils montrent avec l'enthousiasme de la reconnaissance. L'opinion des Suisses ne doit plus varier sur le compte des Républicains français...

Lausanne, le 6 février 1795.

Deux émigrés, l'un noble et l'autre prêtre, s'amusant à aller catéchiser les paysans dans le bailliage de Bonmont, quoique dans un sens antirévolutionnaire, ont été dénoncés au baillif qui les a poliment priés de sortir de son district dans les 24 heures; ils ont allégué la rigueur de la saison, mais le magistrat leur a sagement répondu qu'ils ne l'avaient pas trouvée trop dure pour leurs excursions politiques.

On s'est beaucoup amusé du singulier concours de deux défenses arrivées et signifiées le même jour à Nyon, l'une à des émigrés de faire dire la messe chez eux, l'autre à des Genevois de jouer la comédie.

On débite ici, mais vraisemblablement sans fondement, que le général Alvinzi a fait offrir retraite dans le centre de sa division aux régiments suisses servant en Hollande et qu'ils ont rejeté cette proposition. Le pis qui puisse arriver aux Suisses à l'invasion totale de la Hollande, terminée aujourd'hui de la manière la plus glorieuse, n'est point un mal; ils seront renvoyés chez eux; d'ailleurs ces régiments sont réduits à rien. Celui de May a été fait prisonnier en détail en différentes rencontres, ce qui reste de celui de Gou-

moëns ne monte pas à 120 hommes en état de faire le service ; celui d'Hirtsel est presque anéanti.

Lausanne, le 9 février 1795.

La députation du Conseil de Bâle et le discours du chancelier Ochs à l'ambassadeur de la République française ont fortement occupé les esprits dans le Pays de Vaud¹ ; on a d'abord regardé cette démarche comme une reconnaissance formelle et explicite de l'état politique de la France et tandis que les grands publicistes du pays se perdaient en vains raisonnements pour prouver que ni le canton de Bâle ni la commission helvétique établie à Bâle ne pouvaient prononcer cette reconnaissance sans l'aveu et le concours de la Diète, le peuple qui n'entend rien à toutes ces distinctions diplomatiques disait hautement que Berne devait suivre l'exemple de Bâle, légaliser le vœu commun de toute la Suisse, et se faire au moins le mérite de gagner de vitesse les autres souverainetés de l'Europe. Ainsi s'exprimait-on dans les villes et même avec une certaine chaleur ; c'est dans ces occasions que le gouvernement ne manque pas de lancer ses redresseurs d'opinion ; on les connaît, ce sont des gens de loi, des pasteurs, des anciens militaires, qui, à point nommé, se trouvent à leur poste, s'ingèrent dans les conversations et remettent les discoureurs dans la mesure prescrite. Ces émissaires ont donc eu soin de représenter que la démarche de la Régence de Bâle était parfaitement à sa place, qu'on ne saurait trop témoigner d'égards à la nation française, au caractère et aux qualités personnelles de son digne ambassadeur, mais que cette démarche ne datait point en politique et n'engageait à rien ; que la République française serait immanquablement et incessamment reconnue par le corps helvétique, qu'il ne manquait à ses rapports avec elle que le mot sacramentel, mais qu'on ne pouvait le prononcer tant qu'on aurait besoin de l'Autriche et de l'Empire pour les approvisionnements de blé, que ces puissances, déjà très difficiles, pourraient refuser des secours dont on ne peut se passer dans un pays qui ne fournit guère au-delà de la moitié des subsistances nécessaires à ses habitants et qui bien loin de tirer de la France comme par le passé, la

¹ Barthélemy avait dû cesser, après la journée du 10 août 1792 et la chute de la royauté en France, toutes relations directes avec les cantons, pour un temps ; mais l'émotion causée par la suspension du roi et les événements des Tuileries se calma peu à peu. Les rapports avec les Suisses se rétablirent sous une forme détournée d'abord, dit Kaulek, puis tout rentra dans l'ordre accoutumé sans que l'ambassadeur eût quitté son poste et cessé d'adresser ses dépêches au Département des affaires étrangères. (Voir P. Maillefer : *Les relations diplomatiques entre la Suisse et la France pendant la guerre contre la première coalition*. — *Revue historique vaudoise*, 1896).

rend encore participante de ce qu'il reçoit de l'étranger ; que ce n'est enfin qu'à ce besoin impérieux que tient l'émission authentique du vœu général de la Suisse. Ces considérations et surtout celle qui tient à l'estomac et à la bourse, ne manquent pas de faire effet et de tempérer le zèle de ces bonnes gens dans un moment surtout où le blé se vend près de 9 batz la mesure du poids de 24 batz et où, malgré le respect de l'administration pour les propriétés, on agite la question de convertir par une loi les vignes basses en terres labourables. Cet essai de l'autorité, quoique justifié par une intention louable, n'aurait au reste aucun succès, car, indépendamment de l'atteinte portée à la liberté des possesseurs qui exciterait une agitation (?) dangereuse, si ces vignes étaient rendues à un objet de plus urgente nécessité, des familles entières de vigneronns seraient réduites à la mendicité, puisqu'il est prouvé que deux arpents de vignes fournissent au travail et par conséquent à l'entretien d'un ménage, tandis que dix arpents de labour nourriront à peine le même ménage.

Les émissaires de la République française reviennent souvent sur la situation économique et financière du Pays de Vaud. L'agio sur les assignats tient une place considérable dans leur correspondance, et ils signalent en termes véhéments le goût effréné de spéculation qui s'est emparé d'une partie de nos concitoyens. En voici un exemple, pris entre beaucoup :

Lausanne, le 12 février 1795.

...Les Lyonnais, pendant leur séjour en Suisse, ont racheté très cher des effets qui leur avaient appartenus, et que les Lausannois s'étaient procurés à vil prix au milieu des désordres et des dilapidations qui ont suivi la fin du siège ¹. Il n'y a pas longtemps que la seule ville de Lausanne a fait venir vingt mille paires de gants des anciennes fabriques du département de l'Isère ; si les moyens étaient en raison de l'avidité, tout ce que la France renferme encore de bon, d'utile et de précieux serait emmagasiné à Bâle, à Genève, à Lausanne et à Neuchâtel ; et que donnent les Suisses en retour de ces choses de prix : des assignats et toujours des assignats. On revient souvent sur cette âpreté insatiable des commerçants suisses,

¹ Lyon fut pris par les troupes de la Convention le 8 octobre 1793. Précis, le général des Lyonnais, se réfugia en Suisse. Les agents secrets français rapportent qu'il s'arrêta une nuit à Vevey ; le bailli de cette ville ne l'autorisa pas à séjourner dans cet endroit.

mais elle devient réellement fatigante ; elle afflige, elle inquiète les gouvernements mêmes de la fédération helvétique qui sentent combien cette idolâtrie de l'argent étouffe le patriotisme et corrompt les mœurs publiques. Combien n'est-il pas à désirer que l'administration française enraye sur les facilités qu'elle accorde à ces spéculateurs ; qu'elle exige au moins un retour d'objets utiles au lieu de cet éternel papier dont la France est déjà encombrée ; il arrivera de là que les Suisses, gênés par leurs propres besoins et les lois de leur pays, ne pourront pas exporter ces objets utiles, tant mieux pour eux et pour la France. On n'a aucune prévention contre les autres classes des habitants de l'Helvétie et du Pays de Vaud en particulier ; les magistrats, les cultivateurs, les anciens militaires, certains commerçants même, ont conservé cette sévérité des principes, ces mœurs pures et franches qui commandent la vénération et l'estime ; mais les remueurs d'argent, les faiseurs d'affaires dans certaines contrées de la Suisse donneraient aujourd'hui des leçons aux Genevois, leurs premiers maîtres ; c'est dans leur portefeuille qu'il faut aller chercher leur attachement à la révolution française, leur propre patriotisme, leurs affections et leur morale...

Cette dernière remarque est dure, si vraie qu'elle put être. Il s'en trouve d'autres pareilles qui ne sont pas davantage à notre éloge, dans ces rapports secrets de l'année 1795 ; mais il est utile, nous semble-t-il, qu'elles soient signalées et imprimées ici. Elles aident à expliquer les événements qui se sont déroulés plus tard, lors de l'occupation des armées françaises en 1798 et 1799.

Il faut sans doute se mettre en garde et ne pas accepter les yeux fermés les renseignements que fournissent ces bulletins rédigés avec une évidente partialité, mais ils nous font entendre une cloche dont le son n'a point encore frappé nos oreilles, cloche écoutée pourtant avec une attention vigilante par les membres du Directoire portant les noms de Barras, Reubel, Lareveillère-Lépaux¹ ;

¹ Les deux autres directeurs quittèrent plus tôt le pouvoir : Letourneur fut remplacé en mai 1797 par l'ambassadeur de France en Suisse Barthélémy ; à Barthélémy et Carnot succédèrent, après le coup d'Etat du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797), François de Neufchâteau et Merlin de Douai, ce dernier lié plus particulièrement avec Frédéric-César de La Harpe.

ces personnages étaient appelés à jouer un rôle important dans l'histoire de l'indépendance du Canton de Vaud ; ils devinrent au mois de janvier 1798 les arbitres de notre destinée.

(La suite prochainement.)

Emile COUVREU.

SOUVENIRS DE L'INONDATION QUI A EU LIEU A VEVEY

SAMEDI 29 AOUT 1846

(Récit contemporain anonyme et inédit déposé à la bibliothèque de Vevey, revu et publié par A. de Montet).

L'année 1846 peut être comptée dans le canton de Vaud au nombre des plus remarquables sous le rapport de la température et des phénomènes météorologiques. Des chaleurs excessives s'y soutinrent, avec une persistance assez rare dans notre climat, durant les mois de juin, juillet et août. Le thermomètre Réaumur, placé au nord, indiquait de 15 à 20 degrés pendant le jour et ne baissait guère que de 2 à 3 degrés pendant la nuit.

La conséquence naturelle de cette élévation constante de la température fut une fonte rapide des neiges et des glaces qui recouvraient encore les Hautes-Alpes. Des eaux abondantes se précipitèrent de là dans la plaine et surélevèrent longtemps le lit des cours d'eau. Le Rhône déborda et inonda le fond de sa vallée sur une largeur, une profondeur inaccoutumée, pendant une durée presque sans exemple dans les annales du pays. Le niveau du lac Léman atteignit une hauteur si considérable qu'il ne fut que de 4 pouces inférieur à celui de l'an 1817, cité comme le plus élevé dont la tradition et les documents ont conservé le souvenir.